

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

dont le périmètre s'étend sur les 248 communes ci-dessous :

211 communes du Nord :

Abscon, Amfroiport, Anneux, Anzin, Attres, Audignies, Aulnoy les Valenciennes, Avesnes le Sec, Avesnes les Aubert, Awoingt, Banteux, Bantouzelle, Bavay, Bazuel, Beaudignies, Beaumont en Cambrésis, Beaurain, Beauvois en Cambrésis, Bellignies, Bermerain, Berneries, Bersillies, Bertry, Bethencourt, Bettignies, Betrechies, Beuvrages, Bevillers, Bouchain, Boustes, Boussières en Cambrésis, Brastre, Bruay sur l'Escaut, Brulle Saint Amand, Bry, Busigny, Cagnoncles, Cambrai, Cantaing sur Escaut, Capelle, Carnières, Catteniers, Caudry, Caullery, Caurioir, Château l'Abbaye, Clary, Condé sur l'Escaut, Crespin, Crevecoeur sur l'Escaut, Croix Caluyau, Curgies, Deheries, Denain, Douchy les Mines, Elismes, Elincourt, Emerchicourt, Englefontaine, Escarmain, Escaudain, Escaudoevres, Escaupont, Esnes, Estournel, Estreux, Esware, Eih, Famars, Flesquieres, Flines les Mortagne, Fontaine au Bois, Fontaine au Pire, Fontaine sur Escaut, Ghissignies, Gognies Chaussée, Gommegnies, Gonnellou, Gouzaucourt, Gussignies, Haspres, Haucourt en Cambrésis, Haulchin, Haussey, Hecq, Hergnies, Hon Hergies, Honnecourt sur Escaut, Hordain, Houdain Lez Bavay, Inchy, Iwuy, Jolmetz, La Flamengrie, La Longueville, La Sentinelle, Le Cateau Cambrésis, Le Quesnoy, Les Rues Des Vignes, Lesdain, Lieu Saint Amand, Ligny en Cambrésis, Locquignol, Louches, Louvignies Quency, Maign, Matrieux, Malincourt, Maroing, Maresches, Maretz, Marly, Masnières, Mastaing, Maulde, Mauvois, Macquignies, Monchaux sur Escaillon, Montay, Montigny en Cambrésis, Montrecourt, Mortagne du Nord, Naves, Neuville en Avesnois, Neuville Saint Remy, Neuville sur Escaut, Neuville, Niergnies, Noyelles sur Selle, Obies, Odoomez, Onnaing, Orsinval, Marchipont, Romeries, Rouvigny, Russnes, Rumilly en Cambrésis, Saint Aubert, Saint Aybert, Saint Benin, Saint Hilaire Lez Cambrai, Saint Martin sur Escaillon, Saint Python, Saint Saultve, Saint Souplet, Saint Vaast en Cambrésis, Saint Vaast, Salesches, Saultain, Saulzair, Sebourg, Sepmeries, Seranvillers Forenville, Solesmes, Sommaing, Taisnières sur Hon, Thiant, Thivencelle, Thun L'Evêque, Thun Saint Martin, Tilloy Lez Cambrai, Trilh Saint Léger, Troivilles, Valenciennes, Vendegies au Bois, Vendegies sur Escaillon, Verchain Maugre, Vertain, Vicq, Viesly, Vieux Condé, Vieux Reng, Villereau, Villers en Cauchias, Villers Guisain, Villers Outreaux, Villers Plouich, Villers Pot, Villers Sire Nicole, Wallincourt Selvigny, Wambaix, Wargnies le Grand, Wargnies le Petit, Wavrechain sous Denain.

12 communes du Pas-de-Calais :

Barastre, Bertincourt, Graincourt les Havrincourt, Haplincourt, Havrincourt, Hermies, Lebuquière, Metz en Couture, Ruyaulcourt, Trescaut, Vellu, Villers au Flos.

25 communes de l'Aisne :

Aubéncheul au bois, Beaufort, Becquigny, Bohain en Vermandois, Bony, Brancourt le Grand, Estrées, Fresnoy le Grand, Gouy, Grougis, Joncourt, La Vallée Mulatre, Le Catelet, Lempire, Mennevret, Molain, Montbrechain, Fremont, Ramicourt, Saint Martin Rivière, Seboncourt, Serain, Vaux Andigny, Vendhuile, Wassigny.

en vue de l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'ESCAUT

présenté par Monsieur le président de la Commission Locale de l'Eau

siège social de la structure porteuse du SAGE : SyMEA - 30 avenue de Saint Amand - 59 300 VALENCIENNES

L'enquête publique, en vue d'obtenir l'avis du public, se déroulera dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne

Du vendredi 21 août 2020 au lundi 21 septembre 2020 inclus.

Conformément aux dispositions prises par le porteur de projet, l'ensemble des documents soumis à la présente enquête sont consultables sur le site : <https://www.registredemat.fr/sage-escaut>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra, dans les 23 mairies indiquées dans le tableau ci-après ainsi qu'au siège de l'enquête : SyMEA 30 avenue de Saint Amand - 59 300 Valenciennes, consulter le dossier d'enquête qui comporte, en plus du contenu du SAGE, notamment une étude environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les autres mairies du périmètre du SAGE disposeront d'un dossier dématérialisé contenu dans une clé USB.

Un poste informatique sera également mis à disposition au siège de l'enquête pour une consultation dématérialisée

La commission d'enquête, décrite ci-dessous, conduira cette enquête publique et se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

Présidente :	Membres titulaires :	
Madame Peggy CARTON	Monsieur Pierre GUILLEMANT	Monsieur Régis RAVAUD

Tableau des permanences					Informations :
N°	Commune	département	Permanence dates	heures	<p>Les observations du public peuvent être rédigées sur les registres d'enquête mis à disposition du public durant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies lieux de permanences et du siège de l'enquête au SYMEA.</p> <p>Les observations du public peuvent également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête, au président de la commission d'enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> * soit par courrier adressé à Mme la Présidente de l'enquête publique au siège de l'enquête : SyMEA 30 avenue de Saint Amand - 59 300 VALENCIENNES * soit par courriel par l'adresse électronique suivante mise en place par le porteur de projet : sage-escaut@registredemat.fr * soit par voie électronique, sur un registre dématérialisé qui permet également la consultation du dossier d'enquête publique, à l'adresse suivante : https://www.registredemat.fr/sage-escaut <p>Les contributions du public, quel que soit leur mode d'expression, seront consultables sur le registre dématérialisé.</p> <p>Toute information complémentaire relative au projet pourra être obtenue auprès de Madame Audrey LIEVAL, cheffe de projet du SAGE Escaut. : contact@symea.net</p> <p>IMPORTANT : en cas de confinement pendant le déroulement de l'enquête sur tout ou partie du périmètre, en remplacement des permanences ne pouvant être assurées, une permanence par téléphone ou visio conférence est possible au travers du registre dématérialisé par lequel une prise de rendez-vous est impérative.</p> <p>L'avis d'enquête publique paraîtra dans les journaux locaux quotidiens La Voix du Nord pour le département du Nord, La Voix du Nord pour le département du Pas-de-Calais et le journal hebdomadaire Terres-et-Territoires dans l'édition du Nord/Pas-de-Calais, le Courrier Picard et le Démocrate de l'Aisne dans le département de l'Aisne.</p> <p>L'avis d'enquête est également publié sur le site Internet des services de l'État du Nord : www.nord.gouv.fr rubrique Politiques publiques/Environnement/Eau/Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) SAGE Escaut</p> <p>Après enquête publique, la présidente de la commission d'enquête transmet à Monsieur le Préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée d'organiser l'enquête, les rapport et conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le Président du tribunal administratif de LILLE.</p> <p>Le rapport et les conclusions motivées émis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie des communes et au siège où s'est déroulée l'enquête, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur son site internet (www.nord.gouv.fr) rubrique Politiques publiques/Environnement/Eau/Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux(SAGE)/SAGE Escaut</p> <p>L'autorité compétente décisionnelle est le préfet de département, M. Michel LALANDE (Art R 123-9 du code de l'environnement).</p>
1	Bertincourt	62	28 août	14h00-17h00	
2	Metz en Couture	62	4 septembre	09h30-12h30	
3	Bohain en Vermandois	02	25 août	14h00-17h00	
4	Gouy	02	27 août	14h00-17h00	
5	Bavay	59	24 août	14h00-17h00	
6	Bouchain	59	11 septembre	14h00-17h00	
7	Cambrai	59	24 août	14h00-17h00	
8	Cambrai	59	19 septembre	09h00-12h00	
9	Caudry	59	1 ^{er} septembre	14h00-17h00	
10	Condé sur l'Escaut	59	21 août	08h30-11h30	
11	Condé sur l'Escaut	59	12 septembre	08h30-11h30	
12	Crespin	59	2 septembre	14h00-17h00	
13	Denain	59	25 août	14h00-17h00	
14	Gommegnies	59	21 août	14h00-17h00	
15	Gommegnies	59	17 septembre	09h00-12h00	
16	Haspres	59	16 septembre	09h00-12h00	
17	Iwuy	59	28 août	14h00-17h00	
18	Le Cateau	59	3 septembre	09h00-12h00	
19	Le Cateau	59	14 septembre	14h00-17h00	
20	Le Quesnoy	59	09 septembre	13h00-16h00	
21	Onnaing	59	08 septembre	14h00-17h00	
22	Prisseau	59	16 septembre	08h30-11h30	
23	Sebourg	59	21 août	14h00-17h00	
24	Solesmes	59	31 août	09h00-12h00	
25	Valenciennes	59	29 août	08h30-11h30	
26	Valenciennes	59	05 septembre	08h30-11h30	
27	SyMEA	59	16 septembre	14h00-17h00	
28	SyMEA	59	21 septembre	14h00-17h00	
29	Villers sire Nicole	59	18 septembre	14h00-17h00	
30	Wallincourt	59	28 août	09h00-12h00	